



**Politique de rémunération des personnes représentant les accusés indigents
Montants révisés à partir de janvier 2020¹**

- **Montants des sommes forfaitaires en dollars des États-Unis (\$) pour la phase préalable au procès²**

Complexité	Étape 1	Étape 2	Étape 3	Montants totaux
Niveau 1 (complexe)	4 212 \$	67 922 \$	157 099 \$	229 233 \$
Niveau 2 (très complexe)	4 212 \$	67 922 \$	320 721 \$	392 855 \$
Niveau 3 (extrêmement complexe)	4 212 \$	67 922 \$	566 426 \$	638 560 \$

- **Montants des sommes forfaitaires en dollars des États-Unis (\$) pour la phase du procès²**

Complexité	Montant alloué par mois ³
Niveau 1	31 867 \$
Niveau 2	40 807 \$
Niveau 3	49 748 \$

- **Montants des sommes forfaitaires en dollars des États-Unis (\$) pour la phase du procès en appel²**

Complexité	Étape 1	Étape 2	Étape 3	Montants totaux
Niveau 1	28 960 \$	117 154 \$	34 752 \$	180 866 \$
Niveau 2	28 960 \$	167 595 \$	34 752 \$	231 307 \$
Niveau 3	28 960 \$	268 585 \$	34 752 \$	332 297 \$

Montant alloué par mois pour l'interprétation et la traduction entre le client et le conseil	1 579 \$
---	----------

¹ Ces taux sont ajustés sur la base de l'évolution de l'indice des prix à la consommation (« IPC ») qu'utilise la Commission de la fonction publique internationale. Cet ajustement prendra effet le 1^{er} janvier de chaque année et sera établi sur la base de l'évolution de l'IPC pendant la période de 12 mois commençant en novembre de l'année précédente. Il n'y aura pas d'ajustement si l'augmentation agrégée de l'indice n'atteint pas 1 % pour une année donnée. Le taux ajusté s'appliquera à la rémunération du travail raisonnable et nécessaire fourni par les membres commis d'office d'une équipe de la Défense à partir de la date d'indexation.

² Cette somme inclut 7 827 \$ au titre des charges de fonctionnement.

³ Les montants totaux n'incluent pas les indemnités journalières de subsistance et les frais de déplacement, lesquels sont remboursés séparément comme il est prévu dans les politiques respectives.